

La contrefaçon n'est pas innocente

L'entreprise Cassina a beaucoup fait parler d'elle dans la presse à la mi-février, lorsqu'elle a fait détruire un lot de meubles contrefaits du créateur Le Corbusier. Elle entendait ainsi donner un signal clair : le nombre de produits contrefaits ne cesse d'augmenter dans le secteur du mobilier design et il convient d'opposer à cette tendance une politique stricte.

Début mars, peu de temps après l'action médiatique de Cassina, ce sont 20.000 produits contrefaits qui ont été détruits sur injonction du parquet de Courtrai. Leur valeur totale était estimée à 2 millions EUR. Ces faux, saisis au cours de quatre contrôles différents, provenaient essentiellement d'une certaine entreprise commerciale à Menin. Les inspecteurs des pouvoirs publics y ont trouvé des parfums, mais aussi des vêtements, des sacs à main et des montres de marques connues comme Yves Saint Laurent, Nike, Lacoste, Louis Vuitton et Chanel.

Toutefois, le problème de la contrefaçon ne se restreint plus aux produits design et aux marques coûteuses. Une évolution notable se dessine : la contrefaçon touche aujourd'hui les producteurs de toutes sortes de produits usuels. On découvre ainsi un marché florissant de contrefaçons de pièces automobiles. De faux dentifrices sont même en vente sur le marché, avec toutes les conséquences que cela implique : *"Un cas a été révélé où un faux dentifrice contenait une substance qui attaquait l'émail des dents. Autrement dit, plus on se brossait les dents, plus c'était mauvais. Ce sont, bien sûr, des situations très graves qui représentent un risque direct pour la santé publique"*, résume **Luc Van De Velde-Poelman**, premier attaché aux Douanes et Accises, qui dresse dans ce dossier un tableau éclairant des activités de contrefaçon.

Il ne faut pas sous-estimer les conséquences négatives liées à la santé et à la sécurité, estime Luc Van De Velde-Poelman : *"On assiste parfois à des situations vraiment dangereuses. Le dentifrice en est un exemple, mais il y en a beaucoup d'autres, comme les GSM dont les batteries – des contrefaçons à bas prix – ont explosé. Cet exemple concerne, certes, quelques cas isolés, mais cela a néanmoins nui considérablement à l'image de marque de Nokia."*

Ajoutons à cela que les vêtements contrefaits utilisent des matériaux bien moins coûteux, entraînant non seulement une baisse de la qualité, mais aussi un

risque accru d'inflammabilité par exemple ou la présence de colorants toxiques.

De même, les conditions de travail dans lesquelles ces produits contrefaits sont réalisés sont souvent déplorables. Sans oublier que les circuits de contrefaçon peuvent parfois servir de test pour des trafics autrement plus graves : le trafic de drogue et d'armes et même la traite des êtres humains. L'industrie de la contrefaçon n'est donc pas l'affaire d'une bande d'amateurs. Il n'est pas rare que le crime organisé en soit à l'origine.

Le circuit de la contrefaçon constitue, selon les estimations, environ 8% des échanges mondiaux. D'après l'OCDE, qui a constaté ces vingt dernières années une hausse conséquente des marchandises contrefaites, la valeur totale de ces échanges s'élevait à 250 milliards USD en 2009. Un montant faramineux. Auquel viennent s'ajouter des conséquences négatives indirectes : en cas de problèmes avec des produits qui leur sont attribués à tort, les fabricants sont les premiers à recevoir des plaintes qui portent alors préjudice à leur image de marque.

Cette valeur totale ne tient pas compte du téléchargement illégal et de la diffusion de logiciels, d'informations numériques, de musiques, de films et d'autres données sur Internet. Si ces transactions étaient elles aussi prises en considération, il faudrait réévaluer l'impact total de l'industrie de la contrefaçon de quelques centaines de milliards USD. Dans ce dossier, nous laisserons en grande partie de côté le volet Internet de la contrefaçon et du piratage – aussi intéressant et important soit-il. Comme il n'est pas possible d'approfondir correctement cette problématique dans l'espace qui nous est réservé, nous avons choisi de nous limiter à la problématique de la contrefaçon des produits 'tangibles'.

PBR

DANS CE DOSSIER

30 "Mettre en place une chaîne sécurisée"

Luc Van De Velde-Poelman, premier attaché aux Douanes et Accises, dresse un tableau éclairant du monde de la contrefaçon

34 Des centaines de millions d'euros partent en fumée

Comment l'industrie du tabac peut-elle prévenir la contrefaçon de cigarettes ? Japan Tobacco International témoigne

37 Internet, un médecin louche

Le secteur pharmaceutique s'arme contre l'augmentation du commerce des faux médicaments sur la toile

Luc Van De Velde-Poelman (Douanes & Accises)

“Mettre en place une chaîne sécurisée”



Pour les douanes, la contrefaçon fait partie du segment des infractions non fiscales et s'apparente à ce titre au trafic d'armes et de drogue ainsi qu'au trafic de diamants et de déchets. Par rapport à ces trafics, la contrefaçon a progressé de façon exponentielle ces dernières années. La sensibilisation réalisée par les pouvoirs publics pendant des années semble porter ses fruits : les quantités de marchandises saisies sont colossales et ne cessent d'augmenter. Luc Van De Velde-Poelman, premier attaché aux Douanes et Accises (une section du SPF Finances), dresse un tableau éclairant du monde de la contrefaçon.

La hausse des marchandises saisies est le fruit d'un contrôle plus strict, mais aussi de la progression des activités dans le circuit de la contrefaçon. "J'ai travaillé jusqu'en 1994 dans le port d'Anvers. À l'époque, nous nous concentrons fortement sur la contrebande de cigarettes et d'alcool qui étaient, à la fin des années 80 et au début des années 90, les principaux produits contrefaits. Bien sûr, il existait déjà un circuit de contrefaçon pour d'autres produits, surtout les marques de luxe, mais nous y étions beaucoup moins confrontés. C'était plu-

beaucoup plus facilement, où que ce soit dans le monde. Les risques d'abus, y compris la contrefaçon et le piratage, ont augmenté d'autant. Un contrôle des activités effectuées sur Internet s'avère donc nécessaire, mais il est pratiquement impossible d'interdire l'offre sur Internet. On peut en revanche intervenir au moment où les marchandises achetées sur le Web arrivent en Belgique. Lorsque l'Agence du médicament effectue un contrôle Internet et constate qu'un colis postal contenant des médicaments sera livré à une certaine personne ou à une certaine société, elle peut transmettre l'information à la douane afin qu'une inspection soit réalisée. Les entreprises peuvent elles aussi signaler ce genre de livraisons.



“ Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent collaborer afin de pouvoir intervenir en aval de la consommation ” Luc Van De Velde-Poelman (Douanes & Accises)

tôt un phénomène marginal, qui ne constituait absolument pas une priorité pour le parquet", explique **Luc Van De Velde-Poelman**.

Cette situation a progressivement évolué. Une vague de contrefaçon issue de l'Europe de l'Est et de la Chine est apparue. Rien d'étonnant à cela : au début des années 90, l'économie de l'Europe de l'Est se rétablissait, et la Chine se développait pour devenir le plus grand producteur au monde des produits les plus variés. Il est donc tout naturel que l'économie de la contrefaçon ait suivi cette évolution. Par ailleurs, la mondialisation du commerce a indéniablement favorisé le circuit de la contrefaçon.

Il est tout aussi évident qu'Internet joue un rôle considérable. Internet permet en effet aux consommateurs d'acheter des produits

beaucoup plus facilement, où que ce soit dans le monde. Les risques d'abus, y compris la contrefaçon et le piratage, ont augmenté d'autant. Un contrôle des activités effectuées sur Internet s'avère donc nécessaire, mais il est pratiquement impossible d'interdire l'offre sur Internet. On peut en revanche intervenir au moment où les marchandises achetées sur le Web arrivent en Belgique. Lorsque l'Agence du médicament effectue un contrôle Internet et constate qu'un colis postal contenant des médicaments sera livré à une certaine personne ou à une certaine société, elle peut transmettre l'information à la douane afin qu'une inspection soit réalisée. Les entreprises peuvent elles aussi signaler ce genre de livraisons.

Voies fluviales

L'Union européenne entend renoncer aux missions de simple contrôle en matière d'activités douanières pour travailler sur des systèmes davantage axés sur la prévention. Avec des résultats

Faux Bumba

Studio100, l'organisation qui se cache derrière le parc d'attractions Plopsaland et diverses émissions pour enfants, comme Samson & Gert, Kabouter Plop et Bumba, a de temps à autre affaire à des contrefaçons, mais la juriste de l'entreprise, **Katrien Van Eenoo**, relativise ces pratiques : "Nous n'y sommes pas confrontés dans une large mesure mais, de temps à autre, le problème refait surface, ce qui nécessite de notre part une vigilance permanente", explique-t-elle. La contrefaçon se situe au niveau des produits de merchandising et semble surtout se concentrer sur Bumba, un personnage en peluche extrêmement populaire chez les jeunes enfants. On ne trouve pas encore, à ce jour, de versions contrefaites dans les boutiques.

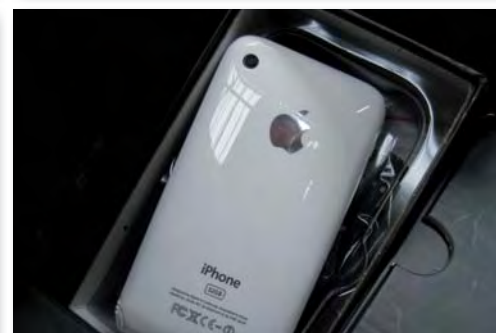


Le personnage de Bumba est très populaire et le marché de la contrefaçon tente d'en tirer profit.



Les éléments révélateurs de la contrefaçon sont, entre autres, l'emballage.

en dents de scie. Ainsi, des mécanismes commerciaux obligeant les entreprises à suivre certaines procédures censées rendre la chaîne logistique plus transparente ont été mis en place. En échange, ces entreprises sont exemptées de contrôles. Or, on découvre aujourd'hui que ces 'green lanes' sont utilisées très assidûment par des entreprises malhonnêtes.



De même, d'autres choix politiques européens ont parfois des effets inattendus sur la lutte contre l'industrie de la contrefaçon. Ainsi, l'Europe investit depuis quelques années dans l'amélioration de la navigabilité des voies fluviales européennes, notamment en réponse au problème de mobilité routière et pour des considérations écologiques. En conséquence, on peut aujourd'hui naviguer sur les voies intérieures de la mer du Nord à la mer Noire et le trafic y prolifère, explique Luc Van De Velde-Poelman : *"Dans les ports internationaux comme celui d'Anvers, les marchandises sont chargées sur des bateaux de navigation fluviale – ceux-ci ont actuellement une capacité maximale de 200 conteneurs –, qui naviguent aussi loin que possible jusqu'à la destination finale. Il en résulte que des contrôles intensifs sont effectués aux frontières extérieures de l'Europe – ce qui est le cas du port d'Anvers au niveau commercial. Mais ces contrôles*

restent beaucoup plus sommaires à l'intérieur des frontières européennes. Pour le commerce illégal organisé, ce système est très attrayant, car même s'il provient en grande partie d'Asie, d'autres pays comme la Bulgarie, la Roumanie et le Portugal ont la triste réputation d'être des producteurs importants d'objets contrefaits."

À qui profite le crime ?

On distingue deux formes de contrefaçon : la contrefaçon qui arrive sur le marché alternatif à la suite d'une surproduction ou de l'espionnage industriel et la production illégale.

Luc Van De Velde-Poelman illustre son propos : *"Imaginez une entreprise en Turquie qui fabrique des vêtements pour Lacoste. Elle effectue parfois une surproduction (illégale) destinée au marché local et aux touristes, à qui les vêtements sont vendus pour pas cher. Les entreprises ont généralement connaissance de ce genre*

Les faux Bumba circulent surtout dans les parcs d'attractions et les fêtes foraines. Il ne s'agit jamais de grandes quantités. Pour les repérer, Studio100 travaille en étroite collaboration avec la direction générale du Contrôle et de la Médiation du SPF Économie, également appelée 'Cellule contrefaçon'. Il y a deux ans, Studio100 a organisé pour les représentants de ce service une formation devant leur permettre de distinguer les caractéristiques spécifiques et l'authenticité des produits Studio100 des imitations.

Une entreprise peut-elle faire davantage que cela en prévention ? Katrien Van Eenoo : *"On peut toujours ajouter des caractéristiques spécifiques minimales sur le produit, qui rendent la copie plus difficile et accroissent la détectabilité de la contrefaçon."*

L'origine des contrefaçons est difficile à retracer, mais la production semble très souvent localisée en Chine. Lorsque la contrefaçon est découverte, Studio100 conclut le plus souvent un arrangement à l'amiable avec celui qui a commis l'in-

fraction. Dans le cas des Bumba, ce sont le plus souvent les exploitants de fêtes foraines. *"Nous avons lancé une procédure juridique une seule fois, car nous voulions donner au monde des fêtes foraines le signal qu'il vaut mieux ne pas être trop négligents avec les produits de contrefaçon. Les forains sont souvent au courant qu'il s'agit de produits de contrefaçon, mais ce n'est pas toujours facile à prouver, étant donné que la contrefaçon est souvent mélangée à des produits authentiques, et c'est donc souvent le fournisseur qui est pointé du doigt",* explique la juriste d'entreprise Katrien Van Eenoo.

En cas de saisie, les peluches contrefaites sont invariablement vouées à la destruction. Il n'est absolument pas question de les offrir à une bonne œuvre, explique Katrien Van Eenoo : *"Les produits contrefaits sont souvent mal fabriqués et peuvent être dangereux pour les enfants qui les manipulent. Il nous est arrivé de saisir des Bumba dont le remplissage se composait de grains libres, ce qui présente bien sûr un risque si le remplissage se libère."*

PBR

- ▶ de pratiques mais ferment les yeux – souvent jusqu'à ce qu'elles se rendent compte qu'elles en ont sous-estimé l'ampleur."

Cette pratique de surproduction est un problème connu chez les fabricants de cigarettes : la surproduction atterrit alors sur le circuit alternatif. Un des accords conclus avec le secteur oblige les fabricants à mieux surveiller leurs chaînes de production et de logistique (voir dans ce dossier l'article consacré au témoignage de Japan Tobacco International, à la page 34).

À cela s'ajoute la production illégale. Il est, bien entendu, plus difficile d'identifier qui elle concerne. On peut affirmer, grosso modo, que le circuit de la contrefaçon est dominé par des groupes maf-

aujourd'hui que leurs noms réapparaissent dans le commerce de médicaments contrefaits." Le commerce de contrefaçons a l'avantage, pour le crime organisé, d'être une activité assez 'sûre' comparée au trafic de drogue par exemple, souligne Luc Van De Velde-Poelman: "Dans le domaine de la drogue, il règne un large consensus sur l'approche et la pénalité. Il n'y a d'ailleurs que deux parties : le trafiquant de drogue et les pouvoirs publics, le criminel et le pouvoir sanctionneur. Dans le cas de la contrefaçon, c'est plus complexe : en plus des deux parties, le producteur joue lui aussi un rôle. Le titulaire de la marque doit être impliqué dans le dossier s'il est question de fraude de contrefaçon. Cela ralentit inévitablement la procédure."

Que faire ?

À supposer qu'une entreprise soit confrontée à un cas de contrefaçon, que peut-elle faire ? Concrètement, en Belgique, on peut s'adresser à la police, à la douane, à la 'Cellule contrefaçon' du SPF Économie (cette dernière uniquement en cas de commerce à l'intérieur des frontières nationales). Des mécanismes de concertation existent entre ces parties. La douane effectuant les contrôles, elle est condamnée à arriver après les faits. Mais la tendance actuelle consiste à

réaliser ce contrôle le plus tôt possible: "Autrefois, on n'acceptait pas cette approche 'pre-arrival'. Elle implique que, dès le départ des marchan-

dises, les données sont transmises au lieu de destination. Cela permet un premier examen avant la livraison des marchandises."

Mieux vaut prévenir que guérir. Les entreprises qui estiment qu'un de leurs produits court un risque accru de contrefaçon peuvent en informer la douane, en indiquant les caractéristiques spécifiques du produit soupçonné de contrefaçon et éventuellement le pays de provenance. Cela permet de créer une base de données des marques et des produits exigeant un suivi plus détaillé. Cette méthode présente également l'avantage de contrôler avec plus de minutie les produits et les marques moins connus. Les éléments révélateurs de la contrefaçon sont, entre autres, l'emballage – qui est souvent moins soigné dans le cas des contrefaçons – et la qualité



fioux, par le crime organisé. L'appât du gain est bien sûr leur principale motivation. Par ailleurs, les services de police internationaux

Europol et Interpol disposent d'indices sérieux laissant penser que certaines des pratiques de contrefaçon sont mises en place pour financer des groupuscules terroristes. Les circuits servent d'ailleurs parfois de test pour le trafic de drogue ou d'armes.

Les protagonistes du commerce de contrefaçons sont souvent connus des services de police et de la justice, fait observer le premier attaché aux Douanes et Accises : "Ainsi, nous avions autrefois une chaîne très active de trafiquants d'hormones, qui a disparu du tableau lorsque la Belgique et les Pays-Bas ont commencé à lutter contre la mafia des hormones. Plus tard, les mêmes personnes ont ressurgi dans le commerce d'ecstasy. Là encore, on a sévi et elles se sont à nouveau volatilisées, mais on découvre

“ Les circuits de la contrefaçon servent parfois de test pour le trafic de drogue ou d'armes ”

Fondation “ Non à la contrefaçon et au piratage ”

Intervenir, sanctionner dans le domaine de la contrefaçon n'est pas chose aisée, tant du côté des pouvoirs publics que depuis le secteur privé. À tout le moins sans collaboration. "Il est absolument indispensable d'unir nos forces", estiment la direction générale des Douanes et Accises et ICC (International Chamber of Commerce) Belgium. C'est pourquoi les deux organisations ont décidé de fonder une ASBL appelée Fondation 'Non à la contrefaçon et au piratage', dont le président est Tony Vandeputte, secrétaire général d'ICC Belgium.

La fondation existe déjà officiellement, mais ses activités ne démarreront que prochainement, par un séminaire sur la contrefaçon. Celui-ci aura lieu le 1^{er} juillet (date sous réserve) et rassemblera autour de ce thème quelques intervenants de renommée internationale et tous les acteurs impliqués. Le débat sera nourri de témoignages. C'est par ce type d'événements et par des campagnes d'information et de sensibilisation que la fondation entend contribuer à une prise de conscience du public et des entreprises sur les risques et inconvénients de la contrefaçon.

La fondation se définit d'ailleurs comme un forum intermédiaire entre les diverses instances publiques et les entreprises. Les organisations fondatrices aspirent à impliquer autant que possible dans leur association les instances publiques qui ont affaire d'une manière ou d'une autre à la contrefaçon. En plus des Douanes et Accises, on compte le SPF Économie et le SPF Justice ainsi que l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Si ces instances ne font pas encore partie de la fondation, c'est notamment par choix politique, estime Tony Vandeputte : "La mise en place de la fondation ne s'est pas faite sans mal. C'est entre autres dû au

des 'produits accessoires' – par exemple les montres de luxe, dont le bracelet est visiblement de moins bonne qualité, éveillent les soupçons.

Selon Luc Van De Velde, un peu de vigilance de la part des entreprises peut également s'avérer très utile : *"Il arrive qu'au bout d'un certain temps, des entreprises amortissent leurs machines de production et les vendent sans se demander où elles vont. Lorsque l'on démantèle des sites illégaux, on constate souvent la présence de matériel professionnel provenant de la production légale. Avec un peu plus de sens critique, on peut éviter ce genre de situations."*

Le même raisonnement vaut pour l'ensemble de la chaîne logistique. Et là encore, les évolutions économiques des dernières décennies n'ont pas facilité les choses : jusqu'aux années 60, l'ensemble du processus – de l'achat des matières premières à la composition du produit final, en passant par la réalisation des produits intermédiaires – était souvent effectué au sein de la même unité de production. Il était donc bien plus simple de maintenir un contrôle sur la trajectoire de production et de logistique. Aujourd'hui, ces chaînes sont devenues bien plus complexes, certaines activités sont sous-traitées et/ou dispersées sur différents sites.

Même dans ce contexte, il suffit, selon Luc Van De Velde-Poelman, de mettre en place une chaîne sécurisée pour limiter le risque de contrefaçon, par exemple en travaillant toujours avec les mêmes transporteurs ou en uniformisant le volet administratif (facturation, assurances, etc.). *"Cela n'offre, bien sûr, aucune garantie contre la contrefaçon, mais cela donne la possibilité de contrôler plus aisément le trajet et l'authenticité d'un produit"*, recommande le responsable des douanes. *"En tout état de cause, nous ne pouvons agir vraiment efficacement que si les pouvoirs publics et le secteur privé collaborent afin de pouvoir intervenir en aval de la consommation"*, conclut-il.

• PBR

fait que la problématique n'était pas considérée comme une priorité politique. C'est pourquoi nous avons décidé de commencer avec ICC Belgium et les douanes dans l'espoir d'intégrer plus tard d'autres organisations." La fondation espère impliquer les secteurs et les entreprises afin de pouvoir démanteler plus précisément le commerce de la contrefaçon grâce à un partage de connaissances et d'expériences.

Le secrétariat de la fondation se trouve auprès de la direction générale des Douanes et Accises, Luc Van De Velde-Poelman, Tour North Galaxy, bld du Roi Albert II 33 – 1030 Bruxelles – luc.vandveldepoelman@minfin.fed.be. Infos : Katia Bodard, policy manager ICC Belgium, rue des sols 8, 1000 Bruxelles – kb@vbo-feb.be.

La contrefaçon en quelques chiffres

En 2009, on a constaté un cas de contrefaçon ou un soupçon de contrefaçon sur un peu plus de 43.500 contrôles effectués par les services douaniers européens (il s'agit des chiffres les plus récents disponibles au niveau européen). Au total, ce sont environ 118 millions de produits qui ont été saisis aux frontières extérieures de l'Union européenne – il faut remarquer ici qu'un paquet de 20 cigarettes compte pour une unité, et non pas chaque cigarette individuellement. Les cigarettes représentent d'ailleurs l'essentiel des prises. Suivent les vêtements et les produits de marque, qui constituent une part considérable des marchandises saisies, mais aussi les produits d'usage quotidien, comme le dentifrice, le shampooing, les jouets, le matériel électroménager et les médicaments. Les marchandises ont été détruites dans 47,44% des saisies. Des procédures en justice ont été introduites dans 23,22% des cas. Dans 6,11% des cas, aucune action n'a été entreprise par le titulaire des droits et dans 4,34% des cas, les marchandises ont dû être débloquées parce qu'il ne s'agissait pas de faux. Il n'y a pas de données connues pour les 19% de cas restants ou l'affaire n'a pas été conclue. Les faux proviennent dans 64,4% des cas de Chine. Cela ne signifie pas nécessairement que les marchandises y sont également produites, car les organisations actives dans le circuit de la contrefaçon tentent généralement de dissimuler l'origine de la production.

Certains pays constituent une base de prédilection pour certains produits. C'est le cas de la Turquie pour les produits alimentaires, l'Égypte fournit surtout des jouets, les médicaments et les briquets partent souvent des Émirats arabes unis.

Cellule Contrefaçon

Le bilan 2010 sur les contrefaçons a récemment été conclu au sein de la direction générale du Contrôle et de la Médiation, appelée 'Cellule Contrefaçon' du SPF Économie. La 'Cellule Contrefaçon' est responsable des contrôles sur le territoire belge (dans les commerces, sur les marchés, les fêtes foraines, etc.). Les chiffres ne se rapportent donc pas aux saisies de marchandises effectuées par les douanes lors des contrôles aux frontières.

Constat surprenant, le nombre total de pièces de contrefaçons et leur valeur totale ont diminué par rapport à 2009, alors que presque tous les produits contrefaits ont augmenté en nombre, à l'exception des CD et des DVD, qui étaient en 2010 beaucoup moins nombreux que l'année précédente. Les vêtements contrefaits par exemple ont enregistré une hausse frappante de près de 2.700 exemplaires pour un total de plus de 19.000 vêtements. Les jouets ont même triplé. Les entreprises belges comme Studio100 en sont d'ailleurs les victimes (voir l'encadré en p. 30).

Il ne faut toutefois pas en conclure qu'il y a soudain beaucoup plus de contrefaçons en circulation. Tout dépend en effet des types de contrôles réalisés –

spécifiquement ciblés sur un certain produit ou à plus large spectre – et la Cellule Contrefaçon signale par ailleurs qu'en plus du travail de recherche, le facteur chance entre également en ligne de compte.

La baisse notable du nombre de CD et de DVD est en partie due à d'autres formes de piratage, n'utilisant plus de support fixe, comme le téléchargement illégal massif de films et de musique.

Les chiffres 2010 du SPF Économie

Produits	Nombre de pièces	Valeur en euro
Sacs à main	690	149.820
Accessoires	28.293	792.305
Vêtements	19.592	1.296.452
Appareils électroniques	4.402	108.295
Bijoux + montres	3.533	871.694
Jouets	33.476	74.919
DVD/CD	48.598	367.061
Parfums	845	45.365
Autres	39.765	77.239
TOTAL	179.194	3.783.150

Japan Tobacco International témoigne

Des centaines de millions d'euros partent en fumée

Comment l'industrie du tabac peut-elle prévenir la contrefaçon de cigarettes ? Cette question n'a pas encore trouvé de réponse solide et durable. Les contrefacteurs déjouent rapidement les systèmes de protection développés par les cigarettiers. Seule certitude, une collaboration étroite avec les douanes et la police est indispensable. Leurs informations, les fabricants de tabac les tiennent notamment de leurs propres services d'investigation.



La contrefaçon de cigarettes signifie des pertes de revenus tant pour l'industrie du tabac que pour les États. *"Ils perdent en taxes (plus de 50 millions EUR pour l'État belge en 2009); nous perdons en qualité et en marges sur nos produits. Nous devons donc collaborer"*, déclare **Jeroen Dhanens**, directeur 'Corporate Affairs & Communications' pour la Belgique et le Luxembourg chez Japan Tobacco International (JTI), la division tabac internationale de Japan Tobacco Inc. Troisième acteur mondial de son secteur, ses marques principales sont Camel, Winston et plusieurs marques anglaises, dont Benson&Hedges, Amber Leaf et Silk Cut.

En décembre 2007, Japan Tobacco International, à l'instar de Philip Morris en 2004, signait un accord avec la Commission européenne et les 27 États membres de l'Union. En vertu de cet accord, JTI s'engageait no-

tamment à déboursier 400 millions USD sur 15 ans pour aider les autorités à lutter contre le trafic illégal de tabac. *"Par trafic illégal, on entend à la fois la contrebande et la contrefaçon de cigarettes et de tabac à rouler."*

La contrebande consiste à transporter de manière illégale de 'vrais' produits de JTI. Il est donc capital pour le cigarettier de garder un contrôle maximum sur la distribution de ses produits (l'UE lui inflige d'ailleurs des amendes si les saisies de cigarettes de contrebande excèdent un certain niveau). Pour la contrefaçon par contre, c'est une autre paire de manches. *"Les produits contrefaits sont fabriqués en grande partie en Chine par des bandes criminelles organisées."*

Le paquet, la faille ?

Que prévoit l'accord européen pour prévenir ce commerce illégal ? L'un de ses acquis principaux est la mise en place d'un système de suivi, le track and trace. *"L'idée est de placer sur chaque palette, chaque boîte, chaque farde et chaque paquet qui sort de notre usine un 'code' reprenant une série d'informations qui nous permettent, ainsi qu'aux autorités douanières et de police, de suivre nos produits à travers tous les maillons de la chaîne de distribution. Sur papier, cela paraît très simple. Mais dans les faits, cela demande énormément de logistique pour que tous les intervenants soient équipés et formés en conséquence."* Jeroen Dhanens reconnaît que ce système aide surtout les autorités à lutter contre la contrebande. *"Ce n'est clairement pas la solution miracle pour la contrefaçon"*. Quelle serait alors la solution ? *"Il est très difficile de trouver un système durable. Malgré tous les efforts des fabricants, les contrefacteurs trouvent toujours une manière de contourner les systèmes mis en place ... Ils maîtrisent tout aussi bien la technologie que les 'vrais' fabricants."*



“ Les contrefaçons sont l’apanage de bandes criminelles opérant pour la plus grande partie en Chine ” Jeroen Dhanens (Japan Tobacco International)

Les fabricants de tabac concentrent cependant nombre de leurs efforts sur le paquet en tant que tel. Ce dernier est en effet l'élément le plus difficile et le plus onéreux à contrefaire. *"C'est surtout à ce niveau que douaniers et policiers peuvent détecter les contrefaçons. C'est pourquoi nous organisons régulièrement à leur intention des visites et des formations dans notre usine de production de Trèves en Allemagne."* Tout ceci, ainsi que d'autres modalités découlant de l'accord européen, a fait l'objet d'un accord fin 2009 entre JTI et l'État belge. Le 12 mai prochain, le même type d'accord sera passé avec l'État luxembourgeois. ▶

► Les 007 du tabac

Agir en amont, en collaboration avec les autorités chinoises, serait-il une piste plus fructueuse pour agir contre la contrefaçon ? Des contacts diplomatiques abordent cette question avec la Chine, qui lutte contre les fabriques illégales. *“Mais c’est presque mission impossible …”, estime Jeroen Dhanens. On évalue à plus de 1.000 le nombre d’usines illégales dans ce pays. Pendant que vous en fermez une, deux nouvelles apparaissent …”*

Face à tant d’impuissance, les quatre grands fabricants de tabac au monde ont décidé de collaborer afin de tenter d’obtenir des informations les plus spécifiques possible. *“Nous avons nos propres services d’investigation. Ce sont des professionnels, souvent recrutés parmi le personnel de différentes agences gouvernementales. Ils gèrent un réseau étendu de contacts qui leur font parvenir des informations issues des ports, des zones industrielles et autres lieux de transit à travers le monde. Ils analysent le tout et rapportent les mouvements suspects aux autorités via un système international. Pas mal de saisies des autorités sont réalisées grâce à ces informations de l’industrie du tabac. Il y a plus d’une chance sur deux que l’information sur un container soit correcte. Ce n’est pas forcément du tabac qui se trouve dans le container, cela peut être des médicaments contrefaits par exemple, mais il y aura bien quelque chose de suspect.”*

Une cigarette anglaise sur cinq est illicite

Les cigarettes contrefaites sont avant tout destinées au marché anglais. Les taxes y sont beaucoup plus élevées que dans les pays d’Europe continentale. *“Les différences de prix sont énormes. On parle de plus de 10 EUR de différence entre un paquet de tabac à rouler au Royaume-Uni et*

“Les contrefacteurs maîtrisent tout aussi bien la technologie que les ‘vrais’ fabricants”

ici.” Le port d’Anvers est une plaque tournante de la contrefaçon de tabac. En examinant les saisies qui y sont opérées, on constate que la majorité des cigarettes illégales sont des cigarettes de marques anglaises. *“Suite au rachat en 2007 de Galaher – un concurrent très actif sur le marché anglais –, notre part de marché au Royaume-Uni est de 40%. Nous sommes donc très affectés par ce commerce illégal.”*

Les chiffres du marché anglais sont éloquentes. Contrebande et contrefaçon réunies, on estime qu’une cigarette sur cinq et que plus de 60% des paquets de tabac à rouler ne sont pas achetés au Royaume-Uni. *“Ces chiffres représentent ce que nous appelons le Non duty paid.”* Sur ce pays seulement, Japan Tobacco International évalue ses pertes économiques à

Les intentions de la Chine

Près des deux tiers des contrefaçons proviennent de Chine (voir également ‘La contrefaçon en quelques chiffres’, p. 33). En 2007, cette réalité a été abordée à la table des négociations entre la Chine et l’Organisation mondiale du commerce (OMC), peu après la demande chinoise d’adhérer à l’OMC (adhésion qui requerrait encore quelques adaptations de la législation commerciale du pays).

Bruno De Vuyst, professeur associé au Vesalius College (lié à la VUB) et avocat chez Marx, Van Ranst, Vermeersch & Partners, a été étroitement impliqué dans ces discussions, au nom d’ICC Belgium.

“Si elle voulait devenir membre de l’OMC, la Chine devait de toute urgence mettre son administration au pas en matière de législation commerciale et de pratique commerciale.” Les discussions ont donné lieu à un engagement formel des autorités chinoises à fournir des efforts en la matière. *“La Chine était très laxiste, en partie par manque de moyens, mais aussi en raison d’une administration faible et d’un manque d’intérêt pour la problématique.”* Il est, selon le professeur, difficile d’établir si des progrès concrets ont été enregistrés depuis : *“La Chine est un pays gigantesque, également confronté en interne au problème de la contrefaçon. Un tel processus de changement demande donc beaucoup de temps. Il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation.”*

Bruno De Vuyst nuance son propos, en ajoutant qu’il n’est pas juste de jeter la pierre à la Chine seule : *“Il y a beaucoup de contrefaçons qui viennent d’autres pays, comme la Thaïlande, pour rester dans la même région. Mais aussi, plus près de chez nous, d’Italie, qui a la mauvaise réputation d’être une plaque tournante importante pour les faux.”*

plusieurs centaines de millions d’euros. *“Le marché belge est d’à peu près 12 milliards de cigarettes. Notre part de marché y est de 11%. Tous les mois environ, un container de 10 millions de cigarettes de nos marques est saisi”,* précise Jeroen Dhanens à titre indicatif.

La contrefaçon est-elle en augmentation ? *“Nous pouvons suivre l’évolution du Non duty paid en confrontant nos chiffres de vente à nos estimations des taux de consommation par pays. L’évolution du Non duty paid est en lien étroit avec le prix de vente. On voit exploser la part de marché des produits de contrebande et de contrefaçon quand un pays augmente ses accises de manière disproportionnée. Cette ‘industrie’ fonctionne à la demande.”*

On l’aura compris, parler de prévention en matière de contrefaçon ne va pas de soi. Dans cette lutte, JTI réalise des campagnes de sensibilisation envers les détaillants et consommateurs, sécurise son organisation interne, collabore avec d’autres cigarettiers, mais surtout, elle mise beaucoup sur son intense collaboration avec les autorités douanières et policières. A fortiori en Belgique, où seul 1% du marché du tabac est touché par la contrefaçon, ce sont essentiellement les points de transit – ports et aéroports – et les principaux axes routiers qui sont tenus à l’œil.

Florence Delhove

Le fléau des faux médicaments

Internet, un médecin louche

Depuis quelques années, le secteur pharmaceutique est de plus en plus confronté à la contrefaçon. Selon plusieurs rapports récents, plus de la moitié des médicaments commandés sur un site Web proviennent du circuit illégal et sont donc dangereux. Mais le secteur ne reste pas les bras croisés.

Pour illustrer notre propos, citons une étude de l'Organisation mondiale de la santé. Celle-ci indique que près d'un tiers des produits contrefaits ne contiennent aucune substance active, un cinquième seraient mal dosés, et un cinquième contiendraient même un produit potentiellement toxique.



Les premiers résultats d'une enquête de l'Institut scientifique de santé pu-

“Le réseau de distribution actuel dans notre pays, via les pharmacies et les hôpitaux, est sûr” Magali Audiart (Pharma.be)

blique (ISP) montrent que les échantillons de produits stimulant l'érection – les faux médicaments les plus courants – contiennent des substances non enregistrées autres que celles des médicaments originaux. Leur toxicité et leurs effets secondaires n'étant pas connus, ils représentent un risque grave pour la santé des utilisateurs, déclare l'ISP. Les analyses montrent par ailleurs que de nombreux médicaments hormonaux, antibiotiques et pilules amaigrissantes sont présents sur le circuit de la contrefaçon.

La Food & Drugs Administration américaine estime à 3,5 milliards de dollars le chiffre d'affaires du commerce mondial de faux médicaments. L'impact reste néanmoins réduit dans nos contrées. Dans les pays développés, la vente de médicaments contrefaits se limite à 1%, résume **Magali Audiart**, conseillère Études économiques chez Pharma.be. *“Dans les pays en développement en revanche, le problème est énorme : la vente de faux médicaments est estimée à près de 25%. Dans les pays africains, les faux produits sont souvent vendus sur les marchés.”*

La Belgique est d'ailleurs un lieu de transit important des faux médicaments vers les pays en développement. La douane belge a en effet signé l'une des plus grosses prises de faux médicaments. En 2008, elle a intercepté 2,2 millions de comprimés illégaux à l'aéroport de Zaventem, dont 1,6 million de calmants et 600.000 antipaludiques. Ils provenaient pour la plupart d'Inde, de Hongkong, des États-Unis, de Chine et du Brésil. Et, détail important, la plupart des comprimés avaient été commandés sur Internet. ▶



► Ne surfez pas avec votre santé

Mais, rassure Magali Audiart, le secteur a les choses en main : *“Le réseau de distribution actuel dans notre pays, via les pharmacies et les hôpitaux, est sûr.”* Cette certitude se fonde sur le fait que tous les emballages de médicaments remboursés en Belgique disposent d'un code unique. Ce code-barres est obligatoire pour tous les médicaments remboursables destinés au marché belge. *“Le pharmacien scanne ce code, ce qui permet d'identifier et de contrôler tous les emballages de médicaments livrés”,* explique-t-elle.

Au niveau européen, le secteur élabore un système de contrôle comparable. La fédération européenne des associations et des entreprises pharmaceutiques (Efpia) a lancé l'année dernière un projet test en Suède.

En Belgique, les faux médicaments proviennent uniquement de sites Internet douteux, déclare Magali Audiart : *“Les médicaments vendus sur Internet en dehors du circuit légal ou en dehors des pharmacies autorisées en Belgique ne sont pas soumis aux contrôles des professionnels de la santé et des instances compétentes. Leur qualité, leur sécurité et leur efficacité ne peuvent donc pas être garanties.”*

C'est pourquoi l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) a lancé une campagne visant à informer le public des risques que comporte l'achat de médicaments sur Internet, au moyen du slogan : *“Médicaments par Internet ? Ne surfez pas avec votre santé !”*. Un site spécial, présentant les risques, la législation et des recommandations, a même été mis en place (<http://www.medicaments-par-internet.be/>).

“Les médicaments vendus sur Internet en dehors du circuit légal ne sont pas soumis aux contrôles”

L'achat de médicaments par Internet est en effet strictement réglementé en Belgique. Et ces conventions valent également lorsque l'on commande sur un site étranger. Les règles de base sont les suivantes : tout médicament doit être délivré dans une pharmacie personnellement au patient ou à un mandataire, et le pharmacien ne peut délivrer de médicaments en dehors de la pharmacie.

Une exception est faite pour l'achat de médicaments non soumis à prescription médicale, à condition que cela se fasse sur le site d'une pharmacie autorisée en Belgique et que le site soit notifié auprès de l'AFMPS et de l'Ordre des pharmaciens. Le site Internet d'une pharmacie doit en effet être considéré comme une extension virtuelle de l'officine. ●

Cassina détruit des contrefaçons de meubles design

Le 16 février, la marque italienne de design Cassina a fait détruire une septantaine de meubles contrefaits du célèbre créateur Le Corbusier par une société de recyclage à Vilvoorde. Par cette action, Cassina entendait donner un signal fort à l'industrie de la contrefaçon.



Le 16 février, la marque italienne de design Cassina a fait détruire une septantaine de meubles contrefaits du célèbre créateur Le Corbusier

Herman Croux, avocat chez Marx, Van Ranst, Vermeersch & Partners, conseille la marque Cassina depuis près de vingt ans et constate une forte évolution dans le domaine de la contrefaçon sur cette période : *“Il y a une quinzaine d'années, les contrefaçons étaient présentées ouvertement dans les salles d'exposition des magasins de mobilier. Aujourd'hui, c'est devenu très exceptionnel. Il y a donc bien eu une prise de conscience”*.

Mais cela ne signifie pas que le commerce de contrefaçons a été circonscrit. Bien au contraire : *“Neuf infractions sur dix sont actuellement liées à Internet”*, poursuit Herman Croux. Il s'agit parfois

de menu fretin, qui tente de grignoter sa part du gâteau sur un site de vente comme e-Bay. Cela dit, il n'est pas rare que des sociétés fantômes mais néanmoins bien organisées en soient à l'origine. Herman Croux le sait d'expérience : *“Nous avons un jour découvert un fabricant italien de meubles contrefaits qui vendait ses produits sur un site anglais et organisait ses livraisons depuis l'Espagne. Les paiements devaient être effectués sur un compte bancaire allemand. Avec de telles constructions, on sait bien sûr immédiatement que l'on a affaire à des activités de nature criminelle.”*

Le meilleur moyen de s'armer contre le circuit de la contrefaçon est encore le réseau de revendeurs, signale Herman Croux : *“Ce sont les meilleures antennes. Ils sont proches des consommateurs, qui sont souvent vigilants. Environ trois quarts des contrefaçons sont décelées au moyen d'indices donnés par des clients.”* Pour les recherches en ligne, les entreprises peuvent également faire appel à des services spécialisés – internes ou externes –, qui réalisent des enquêtes sur Internet.

Destruction

Les images de la destruction des faux meubles – Cassina y avait cordialement invité les médias – ont éveillé des sentiments mitigés. Herman Croux se déclare toutefois ‘agréablement surpris’ par les nombreuses réactions positives qui ont suivi cette action de sensibilisation. L'avocat ne voit d'ailleurs guère d'alternatives à la destruction des meubles : *“Je comprends que tout le monde ne le perçoive pas favorablement et on ne peut pas dire non plus que cela nous fasse plaisir. Mais la solution souvent évoquée, à savoir offrir les meubles à une bonne œuvre, n'est pas aussi évidente qu'il y paraît. On ne connaît pas, en effet, la qualité et la composition des produits. Il y a donc toujours un facteur de risque. Je me demande d'ailleurs si un mouvement de jeunesse par exemple serait tenté d'accepter ces imitations flambant neuves. Par ailleurs, les meubles resteraient ainsi en circulation.”*

La question est plutôt de savoir si une entreprise individuelle peut décider seule de détruire des imitations. Herman Croux explique : *“Une entreprise peut prendre possession de contrefaçons de deux manières : il y a d'abord et avant tout le règlement douanier. La douane recherche des contrefaçons et les saisit. Les titulaires des droits en sont informés. Dans ce cas, la destruction est la seule option. On peut également prendre l'initiative, avec l'accord d'un juge des saisies, d'effectuer un contrôle dans un magasin. Dans ce cas, on négocie la destinée des marchandises qui ont éventuellement été saisies.”*